

# Légalité et Légitimité

Carl Schmitt

Traduit de l'allemand par Christian Roy et Augustin Simard  
Préface et notes d'Augustin Simard

## Préserver de manière constitutionnelle une communauté nationale homogène

10 juillet 1932 est l'épigraphe que porte le juriste allemand Carl Schmitt en ouverture de son essai *Légalité et légitimité* traitant de transformation nécessaire de l'Etat parlementaire qui fonde la république de Weimar.

Qualifié par lui de « système de légalité de l'Etat législatif », fermé sur lui-même, en proie au pouvoir des partis extrémistes de toute obédience, il souligne autant les faiblesses de son autorité publique que celles de ses techniques de gouvernement.

Au terme d'une rhétorique proche d'un Montesquieu ou d'un Marx, ce système doit se rénover pour sauver la Constitution weimarienne. A cette fin, il dresse une typologie des législateurs d'exception, à l'image des trois formes d'autorité de M. Weber, aptes à édicter des lois exceptionnelles, assurant la bonne marche de la constitution, allemande. Très vite, l'histoire se chargera précisément de la mettre en pratique.

La présente édition est traduite de l'allemand par Christian Roy et Augustin Simard, lequel en assure également la préface et les annotations. Elle doit être considérée comme la première traduction en français de l'essai de C. Schmitt. Pourtant, en mars 1936, William Gueydan de Roussel publie à Paris une traduction française mais « fantaisiste et incomplète » avertissent les deux nouveaux traducteurs. Gueydan de Roussel, comme son alter-ego d'Outre-Rhin, fut juriste et tout autant séduit par le nazisme. Pendant l'Occupation, il fonda et présida la commission de combat anti-judéo-maçonnique. En, 1945, tous les deux furent condamnés : C. Schmitt fut libéré deux ans plus tard, tandis que W. Gueydan de Roussel s'exila au Chili.

## SOMMAIRE

### PRÉSENTATION

L'année de tous les dangers : 1932

La loi désarmée et la crise de l'État législatif

L'échec constitutionnel

Le libéralisme autoritaire

### LÉGALITÉ ET LÉGITIMITÉ

Introduction

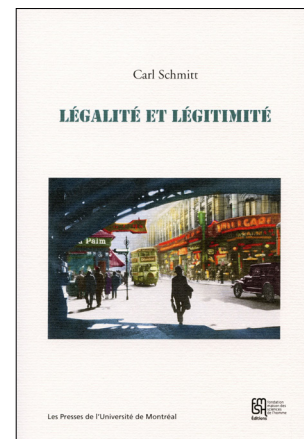
#### I. Le système de légalité et l'État législatif-parlementaire

1. Le concept de loi
2. Légalité et égalité des chances

#### II. Les trois législateurs extraordinaires de la Constitution de Weimar

1. Le législateur extraordinaire *rationae materiae* : les droits fondamentaux garantis par la constitution
2. Le législateur extraordinaire *rationae suprematis* : le plébiscite
3. Le législateur extraordinaire *rationae necessitatis* : la mesure administrative supplantant la loi ordinaire

En librairie



décembre 2016

Coédition Maison des sciences  
de l'homme & Presses de  
l'université de Montréal  
Collection Bibliothèque allemande  
Série Philia

ISBN • 978-2-7351-1408-5

16x24 cm broché

xxvi + 88 p. • 16 €

### Carl Schmitt, 1888-1985

Catholique et conservateur, il fut un analyste perspicace de la crise des démocraties d'entre-deux-guerres, avant d'adhérer au nazisme en 1933. Il est l'auteur d'une œuvre imposante et controversée, croisant le droit, la pensée politique, la théologie et la critique culturelle.

### A lire sur le même sujet aux éditions de la MSH

Augustin SIMARD

La loi désarmée. Carl Schmitt et la controverse  
légalité/légitimité sous Weimar

Coll. Philia

2009. 428 p.

ISBN 978-2-7351-1239-5

Stefan BREUER

Anatomie de la Révolution conservatrice  
Traduit de l'allemand par Olivier Mannoni

Coll. Bibliothèque allemande

1996. VII + 262 p.

ISBN-13 978-2-7351-0717-9